



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 mai 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 10 mai 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution [2431 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle le déploiement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a été autorisé jusqu'au 31 mai 2019. Dans cette résolution, le Conseil s'est félicité de la conduite par l'Organisation des Nations Unies, en étroite collaboration avec l'Union africaine, le Gouvernement fédéral somalien et les principales parties prenantes internationales, d'une évaluation technique de l'AMISOM, l'objectif étant d'examiner l'avancement de sa reconfiguration à l'appui du plan de transition pour la Somalie, les progrès accomplis vers la réalisation de ses objectifs stratégiques et sa capacité d'exécuter ses tâches prioritaires, ainsi que de formuler des recommandations sur le transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité de l'AMISOM aux forces de sécurité somaliennes, compte tenu du niveau de capacités de ces dernières.

En application de la résolution [2431 \(2018\)](#) et de divers communiqués du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le cinquième examen conjoint de l'AMISOM par l'Union africaine et l'ONU s'est déroulé du 4 au 19 mars 2019, sous la direction conjointe du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix de l'ONU, ainsi que de la Division des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine, avec la participation du Département de l'appui opérationnel de l'ONU, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS), du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et des principaux partenaires internationaux œuvrant à la sécurité en Somalie.

L'équipe chargée de l'examen s'est réunie à Addis-Abeba les 4 et 5 mars 2019 avec des représentants des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à l'AMISOM et des membres de la communauté internationale, puis est allée en Somalie du 6 au 16 mars pour y tenir des consultations avec le Gouvernement fédéral somalien et l'AMISOM. À cette occasion, elle s'est rendue dans tous les états-majors de secteur de la Mission (Mogadiscio, Baidoa, Kismayo, Beledweyne et Jawhar). Les 18 et 19 mars, à Addis-Abeba, elle a présenté à la Commission de l'Union africaine et à ses partenaires internationaux ses conclusions et recommandations, qui ont ensuite été examinées le 9 mai 2019 par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, à sa 848^e séance.

Situation politique et conditions de sécurité

Le Gouvernement fédéral somalien continue de progresser dans l'édification d'un État fédéral inclusif. Ainsi, l'examen de la constitution fédérale provisoire avance de



façon régulière sur le plan technique et les préparatifs des élections universelles devant se tenir en 2020/21 ont débuté. Les réformes économiques mises en œuvre par le Gouvernement fédéral commencent notamment à porter leurs fruits. Par ailleurs, la Banque mondiale a débloqué un financement exceptionnel par l'intermédiaire de dons d'apurement des arriérés afin de renforcer la fourniture de services de base, d'améliorer les capacités de gestion financière, de restaurer la résilience économique et de créer de nouveaux débouchés. Les progrès réalisés par la Somalie en matière de réformes économiques ont été soulignés lors des Réunions de printemps de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international tenues à Washington le 12 avril 2019, au cours desquelles il a été noté que l'apurement des arriérés et l'allègement de la dette au titre de l'Initiative du Fonds en faveur des pays pauvres très endettés se précisaient. Les dynamiques de transformation amorcées dans la Corne de l'Afrique sont porteuses d'espoirs et laissent entrevoir des perspectives de coopération régionale accrue entre la Somalie et ses voisins et des possibilités croissantes de partenariat.

Pendant, des difficultés demeurent. Ainsi, les effets de la crise du Golfe continuent de se faire sentir en Somalie, tandis que le différend non résolu opposant celle-ci et le Kenya au sujet de leur frontière maritime pourrait avoir des répercussions sur la sécurité et la stabilité du pays. L'impasse politique dans laquelle se trouve le dialogue entre le Gouvernement fédéral et certains États membres de la fédération empêche d'avancer sur diverses questions, notamment celle, cruciale, de la mise en place du dispositif national de sécurité sur lequel les dirigeants du niveau fédéral et des États se sont entendus en 2017 en vue de créer un secteur fédéral de la sécurité qui soit viable, adéquatement dirigé et doté de mécanismes financiers appropriés.

La situation en matière de sécurité demeure instable, complexe et difficile à prévoir. La principale menace reste le groupe des Chabab, en particulier dans le sud et le centre du pays, où celui-ci contrôle une grande partie des zones rurales. Opérant dans le cadre d'une structure bien organisée, les Chabab tirent notamment leurs revenus des taxes qu'ils imposent aux entreprises et aux communautés locales, ainsi que des péages installés aux points de contrôle situés le long des principaux axes d'approvisionnement. Ils continuent par ailleurs de recruter avec succès de nouveaux combattants, y compris des enfants et des étrangers.

L'augmentation du nombre et de la fréquence des attaques menées par les Chabab dans la région de Mogadiscio est particulièrement préoccupante. Le groupe a en effet développé des capacités de frappe accrues et a de plus en plus recours aux tirs de mortiers, comme en témoignent les attaques perpétrées contre le complexe des Nations Unies, le 1^{er} janvier 2019, puis contre la Villa Somalia, siège de l'exécutif fédéral, et les bases de l'AMISOM et de l'Armée nationale somalienne. Au cours du seul mois de mars, les Chabab ont perpétré deux attaques complexes et 28 attentats au moyen d'engins explosifs improvisés à Mogadiscio. Pour faire face à la nécessité de sécuriser la ville et ses limites et d'établir des points de contrôle plus robustes et plus efficaces aux points d'entrée et aux endroits stratégiques, le Gouvernement fédéral a élaboré un plan global, appuyé par l'AMISOM et des partenaires internationaux.

La présence d'éléments affiliés à l'État islamique d'Iraq et du Levant à Mogadiscio, dans le Puntland et dans d'autres régions complique encore la situation en matière de sécurité, notamment en raison du fait que ces éléments sont en rivalité avec les Chabab auxquels ils s'opposent pour le contrôle des réseaux d'extorsion et des sources de revenus.

Plan de transition pour la Somalie : progrès et perspectives

Le plan de transition pour la Somalie, élaboré par le Gouvernement fédéral en consultation avec les États membres de la fédération en mars 2018 et approuvé par la communauté internationale, pose les conditions et les jalons du transfert progressif, d'ici à 2021, des responsabilités en matière de sécurité aux institutions somaliennes concernées. Il s'agit d'un plan complet portant sur trois types d'activités, à savoir des activités opérationnelles, des activités d'appui et des activités de renforcement des institutions. Au titre des activités d'appui et de renforcement des institutions, le Gouvernement fédéral prend des mesures louables en vue de mener à bien une réforme institutionnelle et de renforcer les capacités dans le secteur de la sécurité. Il a récemment achevé, après deux ans de travail, le recensement biométrique des contingents de l'Armée nationale somalienne, qui l'aidera à ramener à la taille idéale les forces de cette dernière en permettant la mise à la retraite des anciens combattants et le recrutement de nouveaux membres. Le recensement biométrique du personnel d'autres services de sécurité, dont la Police somalienne et l'Agence nationale de renseignement et de sécurité, est en cours. Malgré les difficultés rencontrées, le Gouvernement fédéral prend également les mesures voulues pour garantir le versement de leurs salaires aux membres du personnel de sécurité.

Au cours de l'année écoulée, le contrôle de deux sites, à savoir le stade national et l'Académie militaire Jalle Siyad de Mogadiscio, a été transféré de l'AMISOM aux autorités et services de sécurité somaliens. Toutefois, l'exécution du Plan n'a pas beaucoup progressé en dehors de la capitale et il est peu probable que la première phase s'achève d'ici à juin 2019 comme prévu à l'origine. Le Gouvernement fédéral a revu ses priorités initiales et décidé de se concentrer sur le lancement d'offensives contre les Chabab dans le Bas-Chébéli et le Moyen-Chébéli, le but étant de renforcer la sécurité dans la région de Mogadiscio afin qu'elle puisse servir de base à de nouvelles opérations. Avec l'appui de l'AMISOM et de partenaires internationaux, il a par ailleurs entamé des opérations sur la principale voie d'approvisionnement reliant Mogadiscio à Afgooye. Le Gouvernement prévoit également de se charger d'assurer la sécurité de 12 bases opérationnelles avancées jusqu'alors placées sous la responsabilité de l'AMISOM d'ici à décembre 2019 et d'achever, toujours en 2019, la planification des opérations visant à sécuriser l'itinéraire principal de ravitaillement entre Mogadiscio et Baidoa et la mise en œuvre d'autres priorités relevant de la première phase du plan de transition. L'évolution de la situation politique, notamment les scrutins régionaux devant avoir lieu dans le Djoubaland et le Galmudug, pourrait continuer d'avoir des répercussions sur le calendrier des activités.

Après quelques progrès initiaux, la planification intégrée des activités menées par le Gouvernement fédéral, l'AMISOM et les partenaires internationaux a perdu de son élan. Ainsi, au cours de l'année écoulée, l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes n'ont mené qu'un nombre limité d'opérations offensives conjointes ciblées, tandis que l'inclusion, dans les activités de transition, de questions ne relevant pas du domaine militaire, telles que celles du relèvement au niveau local et de l'état de droit, pourtant nécessaire à l'obtention de gains durables à moyen et long terme, n'a pas fait l'objet de suffisamment de préparation ni d'une collaboration adéquate avec les partenaires internationaux. Dans certains secteurs, tant l'Armée nationale somalienne que l'AMISOM ont adopté une posture essentiellement défensive, l'AMISOM attendant que les conditions relatives aux priorités et au calendrier fixés par le Gouvernement fédéral soient réunies avant de mettre en œuvre le plan de transition.

Il est arrivé à plusieurs reprises que des pays fournisseurs de contingents à l'AMISOM se retirent de bases opérationnelles avancées sans avoir correctement planifié ce retrait avec les forces de sécurité somaliennes, ce qui a permis aux Chabab

de reprendre le contrôle de plusieurs sites. Le retrait non planifié ou non coordonné de contingents a souvent aggravé la vulnérabilité des populations locales et entraîné leur déplacement forcé, à la fois parce que ces populations craignaient d'être accusées de collaboration et de subir des représailles de la part des Chabab et en raison des difficultés d'acheminement d'une aide humanitaire vitale. De tels retraits ont également entraîné des agressions et des enlèvements de travailleurs humanitaires. Il faut améliorer la coordination, à Mogadiscio, entre le Gouvernement fédéral et le quartier général de l'AMISOM, ainsi qu'entre les états-majors et les secteurs respectifs de l'AMISOM et de l'Armée nationale somalienne, et redonner de l'élan à une planification intégrée de plus grande envergure avec les divers partenaires œuvrant à la sécurité, à la stabilisation et à la fourniture d'une aide humanitaire.

Lors de l'examen, le Gouvernement fédéral a de nouveau demandé la levée de l'embargo sur les armes afin de pouvoir accéder aux armes et munitions nécessaires aux efforts de sécurité.

Capacités des forces de sécurité somaliennes

Pour renforcer durablement les capacités somaliennes en matière de sécurité, il importe de faire avancer la mise en place du dispositif national de sécurité, en particulier en convenant de structures de gouvernance et en les mettant en place, ainsi qu'en définissant les rôles et responsabilités des différents services de sécurité et en intégrant les forces régionales. Pour ce faire, il faudra surtout que le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération reprennent leur dialogue politique aux fins d'adopter les décisions et accords politiques voulus, et que les processus de réconciliation au niveau fédéral et au niveau des États, des régions et des clans progressent. En février 2019 s'est achevée une évaluation des forces régionales ne faisant actuellement pas partie d'un secteur de sécurité fédéré, dans le cadre de laquelle quelque 20 000 forces régionales ont été recensées dans les États membres de la fédération.

Le Gouvernement fédéral a indiqué que l'Armée nationale somalienne comptait actuellement 47 bataillons organisés en cinq brigades, dont celle du « 14 octobre », qui regroupe 1 300 soldats et dont le nom fait référence à la date de l'attaque terroriste la plus meurtrière de l'histoire de la Somalie, qui a eu lieu en 2017. La Commission nationale pour l'intégration prévoit de créer au total quatre bataillons intégrés en 2019 et en 2020, dont deux seront composés de nouveaux éléments et deux de soldats provenant des 47 bataillons existants, dans le cadre d'une opération de rééquilibrage des forces. Le Gouvernement fédéral a également présenté des plans visant à ramener les effectifs de l'Armée nationale à une taille idéale, à savoir 10 000 personnes, et à recruter 8 000 soldats supplémentaires pour parvenir au total de 18 000 soldats demandé dans le dispositif national de sécurité. Il a par ailleurs recruté de nouveaux fonctionnaires plus jeunes parmi les cadres supérieurs de l'Armée nationale en vue de professionnaliser celle-ci. Des réformes similaires seront appliquées à la Police somalienne.

La formation de l'Armée nationale somalienne est assurée dans le cadre de partenariats bilatéraux, conclus notamment avec l'Union européenne, la Turquie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique. Sur la base des chiffres fournis, on estime que 11 400 soldats de l'Armée nationale au total seront formés dans ce cadre d'ici à 2021. Il reste toutefois crucial d'améliorer la coordination des activités de formation et de renforcement des capacités de l'Armée nationale proposées par les partenaires internationaux. Il faut également approfondir la planification conjointe pour déterminer comment employer les troupes en cours de formation par d'autres partenaires bilatéraux en vue d'appuyer directement la mise en œuvre du plan de transition.

Le Gouvernement fédéral a présenté des plans visant à former plus de 7 500 nouveaux policiers d'ici à décembre 2021, en coordination avec les États membres de la fédération. Ces effectifs viendront s'ajouter aux 7 700 policiers fédéraux actuels, déployés en majorité à Mogadiscio, et aux 1 260 policiers des États déployés à Kismayo (Djoubaland), Baidoa (État du Sud-Ouest), Jawhar et Beledweyne (Administration provisoire du HirChébéli). Actuellement, les effectifs et les capacités des forces de police des États membres de la fédération varient considérablement d'un État à l'autre. Si l'on en croit les prévisions actuelles, il est possible que le taux de recrutement de nouveaux policiers ne soit pas aussi élevé que l'objectif fixé dans le dispositif national de sécurité, aux termes duquel les effectifs des polices fédérale et des États devraient s'élever à 32 000 policiers d'ici à 2027.

Exécution du mandat et reconfiguration de la Mission

L'AMISOM continue de jouer un rôle crucial s'agissant de sécuriser les principales agglomérations relevant de sa zone de responsabilité, de protéger les infrastructures clefs et installations gouvernementales, d'aider les forces de sécurité somaliennes à protéger les autorités et à œuvrer à la stabilisation, à la réconciliation et à la consolidation de la paix, et de faciliter une présence internationale dans le pays. Elle continue par ailleurs de former les forces militaires somaliennes aux méthodes de combat et de conseiller et de former la police somalienne, en collaboration avec la MANUSOM. L'AMISOM éprouve des difficultés à mener des offensives ciblées contre les Chabab (y compris conjointement avec les forces de sécurité somaliennes) et à sécuriser les itinéraires principaux de ravitaillement, qui sont des tâches prioritaires. Au cours de l'année écoulée, aucune offensive majeure n'a eu lieu. Néanmoins des opérations de petite envergure ont été menées dans certains secteurs et l'AMISOM a contribué à certaines opérations menées par l'Armée nationale somalienne contre les Chabab, notamment en lui prodiguant des conseils concernant les méthodes de combat. Vers la fin du mois de mars 2019, l'AMISOM et l'Armée nationale ont lancé des opérations conjointes dans le Bas-Chébéli. En dépit de graves problèmes, notamment en matière de sécurité, l'AMISOM a facilité et exécuté des projets à effet rapide et des projets de consolidation de la paix dans le cadre de son appui aux efforts de stabilisation. Elle continue par ailleurs de faciliter et d'appuyer l'acheminement de l'assistance humanitaire, y compris les secours d'urgence et l'aide alimentaire, en coordination avec les acteurs humanitaires et les dirigeants locaux.

Sur la base des recommandations formulées à l'issue de l'examen conjoint de 2018, le Conseil de sécurité a demandé à l'AMISOM, dans sa résolution 2431 (2018), de se reconfigurer pour appuyer l'exécution du plan de transition. La Mission a pris un certain nombre de mesures pour atteindre cet objectif et poursuit ses efforts de planification et de mise en œuvre. En septembre 2018 s'est achevée une évaluation de l'état de préparation opérationnelle de l'AMISOM, qui a permis de recenser les capacités de la Mission, de relever les domaines dans lesquels elle avait besoin d'un appui supplémentaire et de trouver des moyens d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles pour l'aider à s'acquitter de ses fonctions. Cette évaluation a été suivie par l'élaboration, en novembre 2018, d'un nouveau concept des opérations, dans lequel sont définies des tâches stratégiques devant être accomplies par la Mission en vue du transfert de ses responsabilités en matière de sécurité aux forces somaliennes, transfert en trois étapes devant s'étendre sur une période allant de juin 2018 à décembre 2021, parallèlement aux phases du plan de transition.

Lors d'une conférence de leurs commandants de secteur respectifs, qui s'est tenue du 11 au 14 février 2019, l'AMISOM et l'Armée nationale somalienne ont élaboré conjointement des plans opérationnels détaillés pour chacune de ces étapes, notamment concernant les opérations conjointes, les lieux de transfert, les préparatifs relatifs à la sécurisation des itinéraires principaux de ravitaillement et les délais à

respecter. Au moment de l'examen, ces plans étaient en train d'être évalués par un comité technique en vue de leur approbation ultérieure par les commandants de la force et des secteurs de l'AMISOM, ainsi que par la direction de la Mission.

Chaque secteur de l'AMISOM dispose de son propre concept des opérations, qui prévoit notamment le réalignement des forces et, par conséquent, la suppression de certaines positions et bases opérationnelles avancées et le transfert d'autres aux forces de sécurité somaliennes, principalement à partir de la deuxième phase, prévue de juillet 2019 à décembre 2020. L'AMISOM a l'intention d'utiliser une partie des contingents ainsi libérés pour créer des forces mobiles dans chaque secteur ainsi qu'une force d'intervention rapide qui sera placée sous les ordres du commandant de la force. Il importe que les transferts de positions entre l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes soient correctement planifiés et exécutés en bonne intelligence, et qu'il y ait coordination avec le BANUS s'agissant des besoins en termes d'appui, le but étant d'éviter que les Chabab ou d'autres groupes armés non étatiques puissent prendre le contrôle de sites laissés vacants par l'AMISOM.

Au fur et à mesure que l'AMISOM se reconfigurera, il importera que le commandant de la force garde un contrôle opérationnel effectif sur tous les contingents afin d'avoir toute latitude pour pouvoir les redéployer, de même que d'autres moyens, si la situation l'exige. L'équipe chargée de l'examen a été informée que l'Union africaine avait approuvé la mise en place d'une nouvelle structure au quartier général de la force de l'AMISOM, aux termes de laquelle les moyens aériens militaires, notamment les hélicoptères armés et les engins sans pilote, passeraient sous le contrôle du commandant de la force et qui permettra un renforcement du commandement et du contrôle de la force dans les secteurs ainsi qu'une meilleure coordination entre les secteurs et entre ceux-ci et le quartier général. Le récent déploiement d'un nouveau commandant et d'un commandant adjoint de la force ainsi que de plusieurs nouveaux commandants de secteur est l'occasion d'améliorer les dispositifs de commandement et de contrôle et la coordination au sein de la Mission.

L'AMISOM s'attelle par ailleurs à reconfigurer sa composante Police et sa composante civile pour appuyer la transition. La police de l'AMISOM est actuellement déployée à Mogadiscio, Baidoa, Kismayo, Jawhar et Beledweyne et compte étendre sa présence à Dhooble et à d'autres agglomérations importantes n'ayant pas le statut de capitale d'un État membre de la fédération, afin de former et d'encadrer les policiers fédéraux et les policiers d'État, en collaboration avec la MANUSOM, dans le cadre du Programme conjoint relatif à la police. Sur les 1 040 policiers correspondant à l'effectif minimum autorisé pour l'AMISOM, 718 sont actuellement déployés, sous la forme de trois unités de police constituées de 160 personnes chacune et 238 policiers hors unités constituées. Deux autres unités de police constituées (320 personnes) devraient être déployées au cours des deuxième et troisième trimestres de 2019.

L'AMISOM a récemment commencé à déployer du personnel civil dans tous les États membres de la fédération en vue d'aider ses éléments militaires et ses effectifs de police à appliquer le plan de transition dans les secteurs. Les équipes du secteur civil de l'AMISOM et les effectifs de la MANUSOM présents au niveau régional peuvent s'entraider dans le cadre de leurs mandats respectifs, les premières étant susceptibles, d'avoir un meilleur accès à des zones reculées, aux côtés des forces militaires de l'AMISOM, et, partant, d'intervenir dans les domaines des affaires civiles et de la participation communautaire, des affaires humanitaires et des droits de la personne. À Mogadiscio, la composante civile de l'AMISOM fournit des analyses politiques et un appui à la direction de la Mission, facilite l'aide humanitaire, mène des activités de surveillance et d'enquête relatives au respect des droits de la personne et appuie les travaux que mène l'AMISOM conjointement avec l'ONU, le

Gouvernement fédéral et les partenaires. Le personnel civil s'occupe par ailleurs de fonctions administratives et d'appui.

L'équipe chargée de l'examen a été informée qu'il était prévu de redonner vie à un mémorandum d'accord tripartite entre l'Union africaine, l'ONU et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, qui devrait garantir que ces trois organisations œuvrent de façon coordonnée et complémentaire à l'appui de stratégies politiques communes et concertées.

Planification conjointe et coordination

L'équipe chargée de l'examen a constaté qu'il était indispensable d'améliorer et de systématiser la coordination et le partage d'informations entre le Gouvernement fédéral et l'AMISOM pour assurer une planification conjointe satisfaisante et efficace, mener au mieux les opérations et surveiller efficacement la mise en œuvre du plan de transition. Il est nécessaire de disposer d'un solide mécanisme de planification conjointe pour garantir une approche intégrée de la planification, qui couvre les activités opérationnelles, les activités d'appui et les activités de renforcement des institutions. Le rôle de chef de file devrait revenir au Gouvernement fédéral, qui travaillerait de concert avec l'AMISOM et se concerterait avec tous les acteurs concernés, y compris l'Armée nationale somalienne, la police, les autorités des États membres de la fédération, la MANUSOM, le BANUS et d'autres acteurs fournissant un appui et partenaires. Faute d'un tel mécanisme, la mise en œuvre du plan de transition et l'appui de l'AMISOM ne seront pas en adéquation, ce qui pourrait entraîner de nouveaux retards. Le mécanisme en question permettrait en outre au Gouvernement fédéral et à l'AMISOM de se concerter pour adapter les priorités et délais de mise en œuvre, en se fondant sur les réalités du terrain et les progrès accomplis, et d'associer tous les acteurs concernés aux activités de stabilisation. De manière plus générale, le mécanisme de planification conjointe et de coordination permettrait d'actualiser et de réviser le plan de transition en fonction des besoins, d'ici à 2021, en gardant à l'esprit l'objectif général, qui consiste à passer le relais aux forces de sécurité somaliennes pour qu'elles prennent en charge la sécurité d'ici à cette date. Il importe de noter que grâce à ce mécanisme, la Somalie pourrait mieux adapter les effectifs de ses forces de sécurité en fonction des priorités fixées pour la transition, ce qui devrait faciliter la gestion de ses ressources humaines pour l'AMISOM.

L'équipe chargée de l'examen recommande également d'organiser régulièrement des consultations entre le mécanisme et les intervenants humanitaires pour avertir comme il convient des conséquences et risques humanitaires associés à la reconfiguration et à la transition, notamment lorsque l'AMISOM prévoit de se retirer de certains sites. La mise en œuvre et le transfert des responsabilités pourraient alors être effectués en tenant dûment compte des besoins et des vulnérabilités des populations concernées.

Telle que présentée dans l'examen conjoint de 2018, la notion de reconfiguration incluait une « cellule de fusion », soit une cellule chargée des opérations conjointes et de l'information, pour assurer la coordination et le partage d'informations et désamorcer les conflits, en associant tous les responsables de la sécurité concernés en Somalie, notamment l'Armée nationale somalienne et d'autres forces de sécurité. La Mission a informé l'équipe chargée de l'examen de 2019 que les conditions nécessaires à la création de ce type de cellule n'étaient pas encore réunies, mais que l'on avait constaté des progrès dans la coordination entre l'AMISOM et l'Armée nationale somalienne, tant au quartier général de la force que dans les secteurs, comme on avait pu le voir lors des récentes opérations conjointes menées après l'examen par les deux parties dans le Bas-Chébéli.

Implications en termes d'appui pour l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes

Les Chabab se sont adaptés, ils mènent une guerre mobile et asymétrique, ce qui oblige la Mission à faire preuve de davantage de réactivité et de mobilité pour pouvoir exécuter les tâches décrites dans le plan de transition, réduire les risques d'attaque, mener des opérations offensives tout en dégageant et en sécurisant les principaux itinéraires de ravitaillement. L'équipe chargée de l'examen a également pris note de la nécessité de renforcer les capacités et moyens opérationnels de l'AMISOM, y compris en comblant les lacunes logistiques et en remédiant aux pénuries de matériel, ainsi qu'en déployant des capacités facilitatrices et multiplicateurs de force supplémentaires, notamment du matériel pour lutter contre la menace que constituent les engins explosifs improvisés, des moyens efficaces de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, et des engins sans pilote.

Pour ce faire, l'équipe recommande une approche visant à optimiser la dotation en matériel de la Mission. L'Union africaine, l'AMISOM et le BANUS devraient donc le passer conjointement en revue, ligne par ligne, avant juin 2019, afin de savoir si la Mission dispose de capacités et de moyens suffisants en termes de logistique et de matériel pour pouvoir remplir les tâches qui l'attendent. Sur la base d'un état des besoins par unité, à l'issue de cet examen des recommandations seraient formulées, entre autres choses, sur les ajustements précis auxquels il faudrait procéder s'agissant du matériel et sur les moyens d'obtenir des ressources pour appuyer le déploiement de certaines capacités en vue de remédier aux déficiences critiques et d'améliorer les capacités opérationnelles et la sûreté et la sécurité de l'AMISOM.

À l'heure actuelle, le BANUS est chargé, conformément aux dispositions des résolutions [2431 \(2018\)](#) et [2245 \(2015\)](#), de fournir un soutien logistique dans huit catégories (rations alimentaires, eau, carburant, tentes, moyens de transport, moyens d'évacuation sanitaire intrathéâtre, moyens de communication pour assurer l'interopérabilité et matériels défensifs) pour jusqu'à 10 900 membres des forces de sécurité somaliennes, pour autant que : a) ces forces fassent officiellement partie du dispositif national de sécurité, travaillent dans le cadre des opérations menées conjointement avec l'AMISOM et fassent partie du concept stratégique général de la Mission, qui s'inscrit dans le prolongement du plan de transition ; b) l'appui fourni soit conforme à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. L'appui est financé par un fonds d'affectation spéciale. Si la volonté du Conseil de sécurité de prêter main forte aux forces de sécurité somaliennes (comme cela avait déjà été le cas pour l'Armée nationale) a été considérée comme une solution permettant d'encourager l'intégration des forces régionales au secteur fédéral somalien de la sécurité, il convient de noter que pour l'heure le soutien logistique du BANUS ne s'étend pas au-delà de l'Armée nationale somalienne, en raison de retards dans l'intégration et des conditions imposées par les donateurs, selon lesquelles les contributions aux fonds d'affectation spéciale ne doivent bénéficier qu'à l'Armée nationale. Pour que le BANUS puisse appuyer les forces régionales, ces dernières devront obligatoirement être intégrées aux forces de sécurité somaliennes, à la suite de l'adoption par les autorités somaliennes de décisions et de mécanismes clairs.

Au cours de l'examen, le Gouvernement fédéral a demandé que l'on étudie la possibilité d'étendre le soutien du BANUS à l'ensemble de l'Armée nationale, soit 18 000 soldats lorsque les effectifs de l'armée seront au complet. L'équipe chargée de l'examen estime que la question de l'appui aux forces de sécurité somaliennes doit être abordée de manière globale, en même temps que celle de la coordination de l'appui au titre de la formation, du matériel et du soutien logistique, sous la direction du Gouvernement fédéral. Un tel appui devrait également comporter un mécanisme

de renforcement des capacités pour faciliter le transfert, à terme, de ces fonctions aux institutions somaliennes.

Par conséquent, le BANUS ne serait pas le mieux placé pour fournir un appui aux forces de sécurité somaliennes au-delà des conditions, définies par le Conseil de sécurité, qui sont actuellement en vigueur, dans les zones situées hors de la zone de responsabilité de l'AMISOM (comme dans le Puntland et le Galmudug) et sur le long terme. Le BANUS se heurterait aux mêmes obstacles qui l'empêchent de fournir un appui par l'intermédiaire d'un fonds d'affectation spéciale, à savoir notamment le manque de prévisibilité et la difficulté à assurer la capacité de durer, les réticences des donateurs et la pénurie de ressources ou de capacités permettant de gérer, de superviser ou de suivre les activités d'appui. En outre, à mesure que la transition progressera et que l'AMISOM avancera dans son retrait progressif, le BANUS réduira son appui non létal aux forces de sécurité somaliennes. Il est donc essentiel de trouver d'autres solutions à long terme, avec l'aide des partenaires, pour répondre aux besoins et aux demandes du Gouvernement fédéral, qui souhaite assurer un appui non létal à l'Armée nationale somalienne tout au long de son expansion jusqu'à sa capacité complète de 18 000 militaires.

Pour les raisons exposées ci-dessus, l'équipe chargée de l'examen recommande que l'appui fourni par le BANUS à l'Armée nationale somalienne soit maintenu et continue d'être régi par les critères existants, sans préjudice de la possibilité de relever, pendant la période de transition, le plafond des contingents bénéficiaires, qui est actuellement fixé à 10 900 militaires. Tout relèvement du plafond devrait être l'occasion d'accélérer les progrès dans la mise en place du dispositif national de sécurité et dans la prise de mesures visant à permettre à l'Armée nationale somalienne d'atteindre sa taille idéale et à intégrer d'autres forces sous la supervision des forces de sécurité somaliennes. Tout appui supplémentaire allant au-delà du plafond actuel exigerait, outre un engagement suffisant de la part des donateurs, une augmentation de la capacité du BANUS pour que celui-ci puisse gérer et fournir l'appui nécessaire, ce qui passerait notamment par l'établissement de solides mécanismes d'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, et en particulier de mécanismes relatifs à l'intégration des forces régionales dans l'Armée nationale somalienne.

L'équipe chargée de l'examen s'est également penchée sur la question du soutien logistique à apporter à l'Armée nationale somalienne lorsqu'elle aura pris le relais de l'AMISOM dans les bases opérationnelles avancées. Il a été précisé que l'Armée nationale pourrait disposer des mêmes éléments d'appui, tant que ses contingents rempliraient les critères d'éligibilité relatifs aux opérations conjointes avec l'AMISOM, respecteraient le plafond fixé par le Conseil et satisferaient aux exigences en matière de réduction des risques définies dans la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et tant que le fonds d'affectation spéciale disposerait de financements suffisants.

Responsabilité et conformité

L'équipe chargée de l'examen a examiné l'état d'application, depuis l'examen de 2018, des principales mesures de prévention et d'intervention concernant les violations définies dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Il s'agit notamment des mesures relatives aux commissions d'enquête, aux formations aux droits de la personne, à la promotion et au respect des règles d'engagement de l'AMISOM et à la cellule de suivi, d'analyse et d'intervention concernant les victimes civiles. L'équipe chargée de l'examen a noté des améliorations dans la remontée d'informations des secteurs de l'AMISOM vers la cellule, laquelle continue de permettre le suivi des victimes civiles imputables à tous

les acteurs ; la Mission a accepté de continuer à renforcer cette cellule pour permettre l'harmonisation des informations communiquées par les différents secteurs. Des versements à titre gracieux et des indemnisations pour les dommages causés aux civils par l'AMISOM sont en train d'être mis en place. Ils sont financés par l'Union africaine et concernent dans un premier temps les victimes de faits ayant eu lieu en 2018. La Mission a également traduit ses règles d'engagement dans les langues des pays fournisseurs de contingents et les a communiquées aux contingents sur le terrain.

Des formations aux droits de la personne et au droit international humanitaire ont été dispensées aux contingents de l'AMISOM et aux forces de sécurité somaliennes pour assurer le respect de ces règles et l'application du principe de responsabilité. La Mission continue de suivre l'état d'application des mesures de prévention concernant les moyens aériens, qui ont été fixées en se fondant sur les lettres d'attribution et les estimations des risques relatives aux moyens aériens armés. Même si des mesures d'atténuation ont déjà largement été mises en place, et même si l'on continue de progresser à cet égard, il sera toujours nécessaire, tout au long de la transition, de poursuivre le travail de coordination avec le BANUS pour assurer une plus grande transparence concernant le déploiement et l'utilisation de ces moyens.

L'équipe chargée de l'examen a noté une réduction du nombre de victimes civiles signalées depuis l'examen conjoint de 2018 et une meilleure prise en compte des préoccupations exprimées par l'Organisation des Nations Unies concernant des allégations de violations commises par du personnel de l'AMISOM. Grâce aux groupes de travail sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et sur le sort des enfants en temps de conflit armé, et à la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, l'AMISOM et les entités du système des Nations Unies ont pu renforcer leur collaboration, tant au niveau stratégique qu'au niveau technique, et ainsi travailler ensemble de façon constructive sur les questions relatives aux violations.

Il est nécessaire que l'AMISOM continue de renforcer et d'harmoniser ses procédures avec la MANUSOM, ce qui passe notamment par un accord entre les deux Missions sur des instructions permanentes harmonisées, en particulier celles relatives aux commissions d'enquête. Cet impératif s'inscrit dans le cadre des efforts que fait l'Union africaine pour renforcer ses mécanismes de responsabilisation relatifs aux droits de la personne. La Mission rencontre des difficultés dans l'application de ses instructions permanentes relatives au traitement et à la prise en charge des combattants désengagés lors de leur accueil. Elle manque par exemple d'installations en première ligne pour prendre en charge les déserteurs jusqu'à ce qu'ils soient remis, dans un délai maximal de 72 heures, aux autorités fédérales – si le principe de non-refoulement le permet. En outre, il convient de renforcer les mécanismes de suivi de la situation des combattants désengagés après leur transfert aux autorités locales.

L'équipe chargée de l'examen a également constaté des difficultés dans le suivi des victimes civiles résultant de frappes aériennes menées par des acteurs autres que l'AMISOM, et dans l'identification des niveaux de commandement et de contrôle des moyens aériens militaires dont dispose actuellement la Mission. Ces problèmes sont particulièrement préoccupants, car il est question de fournir à l'AMISOM davantage de moyens aériens militaires, ce qui exigera d'améliorer les mesures de prévention et celles de suivi, d'analyse et d'intervention concernant les victimes civiles. Les aéronefs militaires pris en charge par le BANUS devront donc être munis de dispositifs de suivi pour faciliter les enquêtes sur tout signalement de victime civile impliquant des moyens aériens de l'AMISOM, ou pour exonérer avec certitude la Mission, et pour permettre d'améliorer l'ensemble des stratégies et méthodes de prévention et d'intervention.

L'AMISOM doit continuer de s'assurer que les problèmes relatifs aux droits de la personne sont bien pris en compte, traités et revus tout au long des phases de préparation, de conduite et de révision des opérations. Pour ce faire, elle doit notamment veiller à l'application intégrale des mesures de réduction des risques qu'elle a prises dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Au-delà de la formation, il convient de continuer à prévoir des activités de sélection et de vérification, à prendre en compte les droits de la personne dans la planification, à adapter et appliquer les instructions permanentes, directives du commandant de la force et autres ordres d'opérations au contexte opérationnel, à consolider les pratiques relatives au suivi des victimes civiles et à s'efforcer de garantir l'application du principe de responsabilité en cas de violation.

Pour assurer aux populations un environnement sécurisé sur le long terme, il est indispensable de mettre l'accent sur le renforcement de la capacité des forces de sécurité somaliennes à respecter les droits de la personne et le droit international humanitaire dans le contexte de la transition. Puisque l'AMISOM encadre et forme les forces de sécurité somaliennes, elle doit être exemplaire et jouer un rôle crucial pour soutenir la professionnalisation des forces de sécurité somaliennes et l'institutionnalisation des mécanismes de prévention et d'intervention en leur sein. Un projet de mémorandum d'accord tripartite entre l'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement fédéral somalien a été préparé afin de fournir le cadre juridique régissant l'appui logistique que le BANUS apporte à l'Armée nationale somalienne. Ce cadre inclut des dispositions visant à renforcer l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et des mesures de réduction des risques. Dans ses activités d'encadrement et de collaboration avec les forces de sécurité somaliennes, aux côtés de la MANUSOM, du BANUS et des partenaires internationaux, la Mission doit continuer de partager son expérience et de faire connaître ses activités pour garantir le respect des règles et l'application du principe de responsabilité, mais aussi pour pouvoir tirer parti des bénéfices d'ordre opérationnel qui découlent de l'existence de solides mécanismes d'application des règles.

Sécurité lors des élections de 2020/21

La capacité de la Somalie à préparer, puis à tenir, les élections de 2020/21 selon le principe « une personne, une voix » sera l'un des indicateurs clefs montrant que le pays progresse vers le statut d'État fédéral pleinement opérationnel. L'AMISOM devrait jouer un rôle essentiel d'appui aux services de sécurité somaliens pour assurer la sécurité pendant les opérations électorales. D'après la Commission électorale nationale indépendante, la sélection des bureaux d'inscription débutera en juin 2019. Les électeurs pourront s'inscrire sur les listes électorales début 2020, et le vote se tiendra au dernier trimestre de 2020. Le projet de loi électorale prévoit que le scrutin devrait se dérouler « là où les conditions le permettent ». Au vu des conditions de sécurité, les électeurs devraient s'inscrire et voter principalement dans des agglomérations sécurisées par l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes, et dans d'autres lieux que l'on estime pouvoir sécuriser.

Les préparatifs visant à assurer la sécurité au cours des opérations électorales commencent à peine. L'équipe chargée de l'examen a été informée que le Gouvernement fédéral comptait établir une équipe fédérale spéciale chargée de la coordination de la sécurité des activités électorales, composée de représentants du Gouvernement fédéral, de la Commission électorale nationale indépendante, de l'AMISOM, de l'Armée nationale somalienne et de tous les services de police fédéraux et nationaux et des autres services de sécurité, ainsi que du Groupe intégré d'appui électoral, créé par le BANUS et le Programme des Nations Unies pour le développement. Pour ce projet, le Gouvernement s'est inspiré d'un organe analogue,

qui avait été mis en place pour superviser le dispositif de sécurité à l'occasion du processus électoral de 2016. Cette équipe spéciale aura pour mission d'élaborer un plan de sécurité couvrant les diverses opérations électorales, notamment l'inscription sur les listes, le vote et les activités connexes et d'en superviser la mise en œuvre. À ce jour, la Commission électorale a recensé quelque 1 780 sites potentiels pour l'inscription sur les listes électorales, sur la recommandation des forces de sécurité, mais le nombre et les sites définitifs devraient être fixés peu avant le début des inscriptions. L'équipe spéciale doit être créée de toute urgence, car le travail de confirmation et de sécurisation des sites d'inscription sur les listes électorales devrait commencer dans les mois à venir.

Il importe également de faire en sorte que le dispositif de sécurité électorale et les sites retenus soient cohérents avec les principales tâches de l'AMISOM et le plan de transition. Il faudra pour cela organiser régulièrement des consultations entre le mécanisme de planification conjointe et de coordination préconisé par l'équipe chargée de l'examen et l'équipe fédérale spéciale chargée de la coordination des activités électorales, afin de s'assurer que la reconfiguration et la transition tiennent compte de la planification de la sécurité électorale. La police somalienne devrait jouer un rôle de premier plan dans le dispositif de sécurité des activités électorales, ce qui pourrait amener la police de l'AMISOM à lui apporter un appui supplémentaire, et par conséquent, supposer une augmentation des effectifs et des besoins en termes d'appui de la composante Police de la Mission. Il sera sans doute nécessaire d'inscrire des ressources supplémentaires au budget du BANUS pour qu'il puisse fournir un appui à l'AMISOM et lui permettre d'accomplir toute nouvelle tâche en rapport avec les opérations électorales, et de procéder rapidement à une planification et à une hiérarchisation conjointes des tâches.

Implications s'agissant du mandat de l'AMISOM

L'équipe chargée de l'examen estime que les objectifs stratégiques et les tâches prioritaires de l'AMISOM tels que définis dans la résolution [2431 \(2018\)](#) sont toujours pertinents, mais qu'ils doivent s'inscrire avant tout dans le contexte du transfert des responsabilités en matière de sécurité aux forces de sécurité somaliennes. En particulier, le rôle qui incombe à l'AMISOM pour ce qui est d'affaiblir les Chabab doit être interprété dans le contexte de la mise en œuvre progressive du plan de transition et de la réalisation de l'objectif stratégique ultime, à savoir un transfert, d'ici à 2021, de toutes les responsabilités en matière de sécurité à des forces de sécurité et institutions somaliennes prêtes et compétentes. L'AMISOM doit continuer de mener des offensives ciblées contre les Chabab, notamment des offensives conjointes avec les forces de sécurité somaliennes, dans le cadre général de l'appui à la mise en œuvre du plan de transition. Il convient de souligner dans le même temps que réduire considérablement la menace que représentent les Chabab n'est pas une tâche purement militaire. C'est un objectif qui ne peut être atteint qu'à la faveur d'une action globale visant à étendre l'autorité de l'État, à promouvoir l'état de droit, notamment le maintien de l'ordre et la justice, et à s'attaquer aux facteurs idéologiques, claniques et socioéconomiques qui expliquent le succès que continuent de connaître les Chabab et d'autres groupes armés non étatiques en Somalie. Ces efforts nécessitent un appui continu de la communauté internationale, sous la direction du Gouvernement fédéral et conformément aux priorités définies par celui-ci. De même, l'une des tâches prioritaires de la Mission, à savoir sécuriser les itinéraires principaux de ravitaillement, exige à la fois une présence militaire, une surveillance policière, une collaboration avec les civils et l'appui des populations locales, et ne peut être accomplie que si les responsables de la sécurité et les responsables civils somaliens y sont dûment associés. Les efforts consentis par les autorités fédérales, étatiques et locales somaliennes en vue de la stabilisation et de la réconciliation, avec

l'appui de la communauté internationale, sont cruciaux pour garantir le succès de la transition et veiller à ce que les zones reprises par l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes ne retombent pas sous le contrôle des Chabab après le retrait de la Mission.

Pour ce qui est de l'intention du Conseil de sécurité d'envisager de procéder à une nouvelle réduction des effectifs en tenue lorsque les conditions de sécurité et les capacités et moyens somaliens le permettront (résolution 2431 (2018), par. 24), ce sont les progrès faits concernant la transition, notamment en ce qui concerne la constitution de forces de sécurité somaliennes et le renforcement des capacités des institutions somaliennes, ainsi que le niveau des menaces, qui doit faire l'objet d'une évaluation constante, qui doivent être les principaux paramètres à prendre en considération au moment de déterminer le niveau des effectifs en tenue de l'AMISOM jusqu'à la période suivant les élections de 2020/21. Au vu des conditions de sécurité actuelles, et de la situation et des perspectives en ce qui concerne aussi bien la transition que le secteur fédéral somalien de la sécurité, l'équipe chargée de l'examen a recensé les options ci-après pour ce qui est des effectifs en tenue de l'AMISOM jusqu'à la période suivant les élections.

Option 1

Maintenir le niveau actuel de l'effectif maximum autorisé, tout en prévoyant la possibilité de réductions en fonction des progrès faits sur le terrain

Cette option tient compte du fait que le niveau de danger reste élevé en Somalie, et que le manque de progrès dans la mise en œuvre du plan de transition observé l'année dernière, en particulier la lenteur de la constitution de forces de sécurité somaliennes compétentes, ne permet pas à ce stade de déterminer clairement l'ampleur des réductions du nombre d'agents en tenue qu'il faudra opérer, d'autant plus que la campagne d'inscription sur les listes électorales et les élections se tiendront prochainement. Fermer ou transférer aux autorités somaliennes un certain nombre de bases de l'AMISOM, comme prévu, permettrait de libérer des forces de la Mission, pour autant que soient constituées, dans le cadre du dispositif national de sécurité, des forces de sécurité en nombre suffisant, dont la composition reflète l'équilibre entre les clans et dont la formation et le renforcement des capacités seraient assurés de manière coordonnée par les partenaires internationaux. Néanmoins, les décisions relatives aux réductions et aux ajustements doivent être prises sur le terrain, en fonction du rythme et du succès de la mise en œuvre du plan de transition. Il conviendrait d'encourager d'autres réductions au cours des deux prochaines années en fonction des conditions sur le terrain.

Cette option permettrait à l'AMISOM, au Gouvernement fédéral et aux partenaires concernés de déterminer les effectifs en tenue dont a besoin la Mission pour appuyer le cycle électoral jusqu'à son achèvement, fin 2020 ou au début de l'année 2021, et de formuler des recommandations à cet égard, y compris en ce qui concerne d'éventuelles réductions, ce qui pourrait se faire dans le cadre du mécanisme de planification conjointe et de coordination qui a été redynamisé aux fins de la mise en œuvre du plan de transition. Des recommandations sur le rééquilibrage des activités militaires et des activités de police, concernant notamment l'augmentation des effectifs de police de l'AMISOM dans les limites de l'effectif maximum autorisé en ce qui concerne le personnel en tenue, pourraient également être faites dans le cadre de ce mécanisme pourvu que les conditions de sécurité le permettent et que les besoins opérationnels l'exigent. Il convient de noter que le transfert de bases de l'AMISOM aux autorités somaliennes doit se poursuivre même si le niveau des effectifs reste inchangé, car cela libérerait des forces de la Mission et permettrait à celle-ci de mener davantage d'opérations mobiles.

Cependant, l'équipe chargée de l'examen souligne que le fait de ne pas procéder aux nouvelles réductions prévues pourrait accroître la probabilité que les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de transition et le renforcement des capacités des forces de sécurité somaliennes dans les délais impartis demeurent insuffisants. Si l'on n'opère pas ces réductions, il est à craindre que la transition ne progresse pas suffisamment au cours des prochaines années et que la réduction des effectifs militaires de l'AMISOM après les élections ne suive pas le rythme de la transition.

Option 2

Fixer des délais pour une réduction progressive de l'effectif maximum autorisé en ce qui concerne le personnel en tenue de l'AMISOM

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de transition et au vu de l'intention du Gouvernement fédéral d'assumer les responsabilités en matière de sécurité et de mettre en place des forces de sécurité compétentes en 2019 et en 2020, maintenir la tendance des réductions des effectifs militaires de l'AMISOM enclenchée en décembre 2017 permettrait de conserver la dynamique visant à faire en sorte que les Somaliens puissent prendre le contrôle et la direction du secteur de la sécurité. Procéder aux nouvelles réductions prévues serait une incitation à accélérer la mise en œuvre du dispositif national de sécurité, notamment en ce qui concerne la constitution de forces de sécurité, ainsi qu'à définir et réaliser comme il se doit les objectifs de la transition et d'autres objectifs relatifs au secteur de la sécurité qui doivent être atteints en temps voulu afin que ces réductions puissent avoir lieu.

La prochaine réduction du nombre d'agents en tenue de l'AMISOM pourrait être demandée avant la fin du mois de février 2020. Procéder de la sorte permettrait d'éviter d'entraver les opérations d'inscription sur les listes électorales, qui doivent démarrer au premier trimestre de 2020, tout en donnant à l'AMISOM le temps de planifier et de mener ses opérations, de sécuriser les itinéraires principaux de ravitaillement, de fermer ou de transférer ses bases opérationnelles avancées et d'achever d'autres tâches liées à sa reconfiguration dans le cadre de l'application de son concept général d'opérations et de l'appui de la transition.

Si le Gouvernement fédéral prend le contrôle de 12 bases opérationnelles avancées avant la fin 2019, comme il l'a proposé et prévu, cela devrait permettre de libérer environ 2 000 militaires de l'AMISOM, ce qui offre deux possibilités de réduction d'ici à la fin du mois de février 2020. La première possibilité consiste à diminuer de 1 000 militaires l'effectif maximum autorisé pour le personnel en tenue, comme ce fut le cas lors des réductions précédentes, ce qui irait dans le sens du projet de l'AMISOM de créer des forces mobiles ainsi qu'une force d'intervention rapide qui seraient composées d'une partie des effectifs rendus disponibles à la suite de la fermeture ou du transfert de bases opérationnelles avancées et d'autres types de bases. Cependant, si les objectifs énoncés par le Gouvernement fédéral et l'AMISOM ne sont pas bien planifiés et s'ils ne sont pas atteints, le retrait de ces effectifs pourrait exposer les populations civiles aux attaques en représailles des Chabab, ou avoir une incidence négative sur la reconfiguration de l'AMISOM en empêchant celle-ci de créer des forces mobiles.

La seconde possibilité consiste à réduire l'effectif actuel du personnel en tenue de 2 000 militaires, ce qui représenterait probablement l'ensemble des militaires rendus disponibles suite à la fermeture ou au transfert des bases opérationnelles avancées, si les délais fixés à cet égard sont respectés. Une telle réduction permettrait d'accélérer la constitution de forces somaliennes capables d'assumer les responsabilités en matière de sécurité, mais elle comporte d'énormes risques. Elle empêcherait probablement l'AMISOM de procéder à d'autres reconfigurations et de créer des forces mobiles. Si l'exécution du plan de transition continue de prendre du

retard, l'AMISOM pourrait être contrainte d'abandonner des positions stratégiques sans que les forces de sécurité somaliennes soient prêtes à prendre le relais, ce qui exposerait les populations vivant dans ces zones aux attaques des Chabab et accroîtrait la probabilité de déplacements internes forcés. Une autre possibilité serait que l'AMISOM conserve ces positions stratégiques, mais elle risquerait d'accorder moins d'attention à l'exécution d'un certain nombre de tâches prescrites dans le cadre de son mandat, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur la sécurité globale, notamment dans le contexte des inscriptions sur les listes électorales et des élections.

Police de l'AMISOM

À long terme, la sécurité intérieure en Somalie doit devenir progressivement une responsabilité incombant à la police, en particulier dans les agglomérations. Afin de faciliter un transfert réussi de ces responsabilités et compte tenu du rôle essentiel que joueront probablement la police somalienne et la police de l'AMISOM dans le dispositif de sécurité à l'occasion des élections de 2020/21, on pourrait également envisager d'accroître l'effectif de la composante police de l'AMISOM, dans les limites de l'effectif total autorisé pour le personnel en tenue et conformément à la demande du Conseil de sécurité selon laquelle la Mission doit se reconfigurer en vue d'augmenter la proportion du personnel de police. L'équipe chargée de l'examen suggère d'augmenter la taille de la composante police de l'AMISOM grâce au déploiement, d'ici à 2020, d'un maximum de deux unités de police constituées comptant chacune 160 personnes et d'un maximum de 67 policiers hors unités constituées. Toute augmentation du nombre d'agents de police de l'AMISOM devrait s'accompagner d'une réduction équivalente du personnel militaire de la Mission.

Les recommandations susmentionnées formulées à l'intention de l'AMISOM visent à couvrir la période allant jusqu'à la fin du processus électoral, à savoir fin 2020 ou début 2021, mais cela n'empêche pas de procéder à un examen de l'AMISOM et de l'avancée du transfert des responsabilités en matière de sécurité avant cette échéance si nécessaire. Après cette période, qui coïncidera probablement avec l'exécution de la troisième phase du plan de transition et du concept général d'opérations de l'AMISOM, il conviendra de procéder à un examen stratégique afin d'évaluer la faisabilité d'un transfert intégral des responsabilités aux forces de sécurité somaliennes.

Observations

Je remercie la Commission de l'Union africaine d'avoir collaboré sans réserve avec l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de l'examen conjoint de 2019 de l'AMISOM. La participation active des représentants du Gouvernement fédéral à cet examen, qui est tout aussi louable, montre que la Somalie est déterminée à assumer l'entière responsabilité de sa sécurité. Je sais également gré à l'Union européenne, aux membres du Conseil de sécurité, aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à l'AMISOM et aux autres partenaires internationaux de leur collaboration avec l'équipe chargée de l'examen. Je remercie l'AMISOM, la MANUSOM, le BANUS et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine d'avoir facilité la conduite de l'examen conjoint et je salue les efforts qu'ils continuent de déployer pour concrétiser le transfert des responsabilités en matière de sécurité en Somalie. Je fais miennes les recommandations formulées par l'équipe chargée de l'examen conjoint, telles qu'énoncées ci-dessus, et j'exhorte le Conseil à les recevoir favorablement.

Pour ce qui est des options relatives à l'effectif du personnel en tenue de l'AMISOM, j'exhorte le Conseil de sécurité à prendre une décision tenant compte des possibilités et des risques présentés ci-dessus. Je souscris à la recommandation faite

par le Président de la Commission de l'Union africaine au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine selon laquelle les effectifs militaires de l'AMISOM doivent être maintenus à leur niveau actuel, compte tenu des conditions de sécurité qui règnent en Somalie et du retard accusé dans la mise en œuvre du plan de transition. Toute décision sur le nombre d'agents en tenue doit permettre de préserver les acquis, notamment en matière de protection des populations civiles, d'assurer la sécurité des opérations électorales et de garantir l'accès humanitaire. La disponibilité d'un financement prévisible et pérenne en faveur de l'AMISOM restera un facteur déterminant s'agissant du niveau d'effectifs militaires que celle-ci pourra maintenir après 2020. Il faut continuer d'étudier avec l'Union africaine les moyens de financer l'AMISOM au-delà de cette période et je demande à la communauté internationale de fournir un appui à cet égard.

En 2019, la Somalie prend des mesures pour surmonter les divisions politiques internes qu'elle connaît, promouvoir des réformes politiques et économiques, ainsi que la réforme du secteur de la sécurité, et créer une nouvelle dynamique permettant d'accomplir des progrès durables. Les chances de créer un secteur de la sécurité viable auquel participeront les forces régionales de tous les États membres de la fédération dépendent largement des progrès qui seront faits dans le processus politique et le processus de réconciliation aux niveaux fédéral, étatique, régional et clanique. J'exhorte les dirigeants somaliens à redoubler d'efforts pour reprendre le dialogue politique dans le cadre d'une vision commune d'un État fédéral somalien, laquelle se traduira par une coopération régulière et durable visant à régler tous les problèmes qui subsistent et à favoriser l'accélération des progrès dans la mise en place d'un secteur fédéral de la sécurité conforme à ce que prévoit le dispositif national de sécurité convenu.

Le plan de transition de la Somalie pose le cadre d'un transfert global et assorti de conditions des responsabilités en matière de sécurité de l'AMISOM aux forces de sécurité somaliennes. Je suis convaincu de la détermination de la Mission à appuyer ce transfert, et je me félicite des mesures qu'elle prend pour se reconfigurer à cette fin. Je salue la conduite de l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle de l'AMISOM et la définition du concept général d'opérations, et je demande instamment à la Mission et à l'Armée nationale somalienne de finaliser des plans communs de mise en œuvre détaillés. Les efforts faits par l'AMISOM pour déployer l'ensemble de sa composante Police ainsi qu'une partie de sa composante civile dans les états-majors de secteurs témoignent de son engagement sans équivoque en Somalie. Je suis convaincu qu'un solide partenariat entre l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'ONU, qui s'appuierait sur les atouts de chacune de ces organisations, peut être un outil précieux permettant d'appuyer le processus politique en Somalie.

Il importe de redynamiser les initiatives de planification conjointe et de coordination entre l'AMISOM, les autorités nationales et les institutions chargées de la sécurité en Somalie, ainsi que les partenaires internationaux compétents, et d'en améliorer l'efficacité. Le succès de la mise en œuvre du plan de transition dépend des avancées qui seront faites dans la constitution, pour un coût raisonnable, de forces de sécurité somaliennes compétentes, acceptables et responsables, qui doivent progressivement prendre le relais de l'AMISOM. Alors que la Mission se reconfigure, que ce soit en quittant des positions ou en transférant celles-ci aux forces de sécurité somaliennes, il existe un risque élevé de voir les Chabab retourner dans ces zones, ce qui exposerait les populations à des représailles. Il est essentiel de bien comprendre et d'atténuer les incidences de cette reconfiguration sur les populations. Pour garantir la sécurité des personnes, il faut que la planification et l'exécution de la transition se fassent de manière globale et dans le respect des droits de la personne et du droit international humanitaire, et qu'elles tiennent également compte des aspects non

militaires, ce qui passe notamment par la promotion de l'état de droit, la fourniture de services de base et la création d'administrations locales. Parallèlement, les partenaires internationaux de la Somalie en matière de sécurité doivent redoubler d'efforts pour coordonner l'appui qu'ils apportent en faveur de la formation et du renforcement des capacités des forces de sécurité somaliennes, l'objectif étant de mettre en place des institutions fédérales chargées de la sécurité conformes à ce que prévoit le dispositif national de sécurité, lesquelles sont essentielles à la mise en œuvre du plan de transition appuyé par l'AMISOM. Toutes ces mesures sont d'autant plus urgentes que les conditions de sécurité qui règnent en Somalie, et en particulier à Mogadiscio, sont très préoccupantes.

La capacité de la Somalie à préparer, puis à tenir, les élections de 2020/21 selon le principe « une personne, une voix » sera l'un des indicateurs clefs montrant que le pays progresse vers le statut d'État fédéral pleinement opérationnel. Je salue le travail de la Commission électorale nationale indépendante à cet égard et j'espère vivement que le projet de loi électorale sera adopté par le Parlement afin de mettre en place le cadre législatif nécessaire. J'engage le Gouvernement fédéral à créer, dès que possible, une équipe fédérale spéciale chargée de la sécurité des activités électorales qui associera toutes les parties prenantes afin de garantir une planification et une préparation adéquates en matière de sécurité, et je demande à la communauté internationale de fournir l'appui supplémentaire nécessaire à la tenue d'élections crédibles dans un climat de sécurité. Je rends hommage aux courageux hommes et femmes de l'AMISOM et des forces de sécurité somaliennes pour les efforts qu'ils déploient et les sacrifices qu'ils font afin que des millions de Somaliennes et de Somaliens puissent vivre en paix et en sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António **Guterres**